

ANNEXE I
(*article 1*)

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES TRAVAUX ET DE LA DÉPENSE

CHAPITRE I

TRAVAUX DE RECONSTRUCTION ET D'AMÉNAGEMENT DE SENTIERS
PÉDESTRES, D'OUVRAGES D'ART ET DE STRUCTURES CONNEXES EN
MILIEUX NATURELS ET DANS LES ESPACES VERTS

SECTION I

DESCRIPTION DU PROJET

- 1.** Les travaux consistent principalement à refaire les fondations des sentiers désuets, à reconstruire les ouvrages d'arts (ponts, passerelles, belvédères, escaliers), les structures connexes (ponceaux, fossés de drainage), le mobilier et la signalisation dans les milieux naturels et espaces verts.
- 2.** Le projet requiert l'octroi des contrats de services professionnels et techniques dans les disciplines appropriées afin de réaliser les travaux.
- 3.** Le projet nécessite également l'achat de biens et d'équipement ainsi que l'embauche du personnel pour la réalisation des travaux.
- 4.** Le projet comprend, si nécessaire, l'ensemble des frais encourus par la ville lors d'un éventuel litige contractuel en demande ou en défense de même que la somme requise à l'acquittement du jugement final pouvant en résulter en capital, intérêts et dépens.

SECTION II
LOCALISATION

- 5.** Le projet est localisé sur l'ensemble du territoire de la ville dans l'exercice de ses compétences d'agglomération.

SECTION III
ESTIMATION DU COÛT

- 6.** L'estimation du coût du projet décrit aux articles 1 à 4 s'élève à la somme de 360 000 \$.

TOTAL : 360 000 \$

Annexe préparée le 14 janvier 2025 par :

Karine Deschesnes
Soutien aux activités des arrondissements, à la
prévention et à la qualité du milieu